

Fiche de Données de Sécurité

section

1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Bougie parfumée violette des bois 9%
Nom commercial : Bougie parfumée violette des bois
N°UFI : F000-AOPG-W004-2D5X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Bougie parfumée à destination du grand public, à usage décoratif et olfactif en intérieur.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : BOUGIES DES SENS
Rue : 2 rue des cygnes
Code postal/Ville : 67850 Herrlisheim
Pays : France
Téléphone : 06 78 60 94 12
Email : bougies.des.sens67@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : +33 (0)1 45 42 59 59.

section

2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient : 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one, [1R-(1 α ,2 α ,5 β ,8 β)]-4,4,8-triméthyltricyclo[6.3.1.0^{2,5}]dodécane-1-yl acetate, [3R-(3 α ,3 $\alpha\beta$,6 α ,7 β ,8 $\alpha\alpha$)]-octahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl acetate, 1-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexen-1-yl)pent-1-en-3-one, linalool, (R)-p-mentha-1,8-diene, linalyl acetate, [3R-(3 α ,3 $\alpha\beta$,7 β ,8 $\alpha\alpha$)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)ethan-1-one, méthyl non-2-ynoate, coumarin, pin-2(10)-ène, caryophyllène, p-mentha-1,4-diene, geranyl acetate. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P362 + Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P364

Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [Ionone, methyl-, CAS: 1335-46-2, EC: 215-635-0] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section
3

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
benzyl benzoate					
N°CAS	120-51-4	C= 2,7369 %	ETA=1500 mg/kg)-	H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	204-402-9			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX	607-085-00-9			H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre ment	2119976371-33-XXXX				
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one					
N°CAS	127-51-5	C= 2,07 %		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	204-846-3			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre ment	2120138569-45-XXXX				
[1R-(1α,2α,5β,8β)]-4,4,8-trimethyltricyclo[6.3.1.02,5]dodecan-1-yl acetate					
N°CAS	57082-24-3	C= 1,125 %		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	260-555-1			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX				H410	Aquatic Chronic 1
Numéro	01-				
d'enregistre ment	2120761120-70-XXXX				
[3R-(3α,3aβ,6α,7β,8αα)]-octahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl acetate					
N°CAS	77-54-3	C= 1,125 %	M=1	H317	Skin Sens. 1B
N°EC	201-036-1			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX				H410	Aquatic Chronic 1
Numéro	01-				
d'enregistre ment	2120739845-42-XXXX				
1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)pent-1-en-3-one					
N°CAS	127-43-5	C= 0.1575 %		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	204-843-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro					
d'enregistre ment					
linalool					
N°CAS	78-70-6	C= 0.09 %	ETA (orale): 2790 mg/kg	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	201-134-4			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX	603-235-00-2			H319	Eye Irrit. 2

Numéro d'enregistrement	01-2119474016-42-XXXX			
(R)-p-mentha-1,8-diene [1]				
N°CAS	5989-27-5	C=0.0693%	M=1 (toxicité aiguë)	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1
N°EC	227-813-5			H315 Skin Irrit. 2
N°IDX	601-096-00-2			H317 Skin Sens. 1B
Numéro d'enregistrement	01-2119529223-47-XXXX			H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3
[1S-(1α,3αβ,4α,8αβ)]-decahydro-4,8,8-trimethyl-9-methylene-1,4-methanoazulene				
N°CAS	475-20-7	C= 0.0567 %	Macute =1 (toxicité chronique)	H304 Asp. Tox. 1
N°EC	207-491-2		Macute =10 (toxicité aiguë)	H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H400 Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement	01-2120936413-58-XXXX			H410 Aquatic Chronic 1
linalyl acetate				
N°CAS	115-95-7	C=0.045%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119454789-19-XXXX			
[3R-(3α,3αβ,7β,8α)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one				
N°CAS	32388-55-9	C=0.027%	ETA (orale): 4500 mg/kg M=1 (toxicité aiguë)	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	251-020-3		M=1 (toxicité chronique)	H400 Aquatic Acute 1
N°IDX				H410 Aquatic Chronic 1
Numéro d'enregistrement	01-2119969651-28-XXXX			
[3R-(3α,3αβ,7β,8α)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene				
N°CAS	469-61-4	C= 0.0261 %	M=10 (toxicité chronique)	H304 Asp. Tox. 1
N°EC	207-418-4		M=10 (toxicité aiguë)	H315 Skin Irrit. 2
N°IDX				H400 Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement				H410 Aquatic Chronic 1
methyl non-2-ynoate				
N°CAS	111-80-8	C= 0.018 %	ETA (orale): 1600 mg/kg	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	203-909-2		ETA (cutanée): 4500 mg/kg	H315 Skin Irrit. 2
N°IDX			Macute = 1	H317 Skin Sens. 1A
Numéro d'enregistrement	01-2120139912-55-XXXX			H400 Aquatic Acute 1
				H412 Aquatic Chronic 3
coumarin				
N°CAS	91-64-5	C= 0.018 %	ETA (orale): 1600 mg/kg	H301 Acute Tox. 3 ORAL
N°EC	202-086-7		ETA (cutanée): 4500 mg/kg	H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			Macute = 1	
Numéro d'enregistrement	01-2119949300-45-XXXX,01 - 2119943756-26-XXXX			
pin-2(10)-ene				
N°CAS	127-91-3	C= 0.0144 %		H226 Flam. Liq. 3

N°EC	204-872-5		M=1 (toxicité aiguë)	H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				H315 Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX		M=1 (toxicité chronique)	H317 Skin Sens. 1B
				H400 Aquatic Acute 1
				H410 Aquatic Chronic 1
caryophyllene				
N°CAS	87-44-5	C= 0.0117 %		H304 Asp. Tox. 1
N°EC	202-086-7			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				
Numéro d'enregistrem ent	01-2120745237-53-XXXX			
p-mentha-1,4-diene				
N°CAS	99-85-4	C =0.0088 %	ETA (orale): 3650 mg/kg	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6			H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				H361 Repr. 2
Numéro d'enregistrem ent	01-2120780478-40-XXXX			H411 Aquatic Chronic 2
geranyl acetate				
N°CAS	105-87-3	C =0.0099 %		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-341-5			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				H412 Aquatic Chronic 3
Numéro d'enregistrem ent	01-2119973480-35-XXXX			

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section 4

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section 5 **Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 **Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 **Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section 6 **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Recueillir le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Éviter de respirer les poussières.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage : **Protection oculaire appropriée :**
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection de la peau : **Protection des mains :**
Type de gants appropriés :
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection du corps :
Vêtement de protection approprié :
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection respiratoire : **Appareil de protection respiratoire :**
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Non Déterminé(e)
Odeur	: Florale - Verte - Violette
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: > 100°C
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section **10** **Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section **11** **Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section **12 Informations écologiques**

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [Ionone, méthyl-, CAS: 1335-46-2, EC: 215-635-0] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1	<u>Numéro ONU :</u>	3077	3077	3077	3077
14.2	<u>Désignation officielle de transport de l'ONU :</u>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, NOS	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, NOS	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, NOS	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, NOS
14.3	<u>Classe(s) de danger pour le transport :</u>				

Classe ou division :	9	9	9	9
Étiquette (s) de danger :				
14.4 Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200

t.....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 tDC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t".

Législation européenne :

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	127-51-5	204-846-3
linalool	78-70-6	201-134-4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 16 Autres informations

Indication des changements

V2 05/08/2025 : Mise en conformité concernant l'utilisation détaillée du produit (section 1.2). Version mise à jour suite à une relecture de la classification CLP de la fragrance violette des bois, pour assurer la conformité avec l'article 31 du règlement REACH et le règlement CLP.

V3 03/09/2025 : modification de la FDS suite aux échanges de courriel avec la DDPP-67.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 01/06/2025

Date de version : 04/09/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.